

INTERVENTION PLANIFIEE 9595
N/REF : 1/02/2024 50H00 C:024875 I:31180
V/REF : CONTRAT 294/2023

SDC 'LE VIGNY'
C/O AGDA IMMOBILIER
69, COURS JEAN JAURES
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 000429
IMMEUBLE : LE VIGNY (COP)
46 a 50, RUE ALFRED DE VIGNY
167/169 RUE DE STALINGRAD
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CANALISATIONS HORIZ.-CONTACT SUR PLACE MME ZAROURI TEL 0683743672
M MAZZA

MOTIF : REDEVANCE 2024

Donneur d'ordre : Mme E BOUKOUAR

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression

L'ACCES AUX GARAGES N° 1, 2,4,14,15,27, 30 SONT INDISPENSABLES.ES

CURAGE/DETARTRAGE DE L'ENSEMBLE DES CANALISATIONS HORIZONTALES DES
EVACUATIONS D'EAUX USEES AU NIVEAU DES COULOIRS DE GARAGES, JUSQU'AU
REGARD EXTERIEUR

TRAVAUX REALISES LE 15/04/2024

OBSERVATIONS :

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Curage/Détartrage Canal.Horiz.Eu	1	1792,20	1792,20

TOTAL H.T.	1792,20
T.V.A. a 10,00%	179,22
TOTAL T.T.C.En EURO	1971,42

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN